

LES

# CHEVALIERS DU TRAVAIL<sup>(1)</sup>

par M. A. VILLARD,

membre-résident.

---

Les États-Unis n'ont pas échappé aux influences funestes qui n'ont cessé d'agiter depuis quarante ans les classes ouvrières en Europe. Les migrations anglaises des gens de métiers leur apportèrent les *Trades-Unions*, et, les migrations allemandes, l'*Internationale*. La liberté d'association illimitée qui existe dans ce pays, était bien faite pour favoriser leur développement.

C'est en 1851, à la suite d'une grève malheureuse, que des mécaniciens anglais, quittant leur patrie, organisèrent les *Trades-Unions* en Amérique.

Nous avons vu que le but principal de ces associations était d'élever le taux des salaires au moyen de l'organisation des grèves. Les néophytes américains ajoutèrent à ces pratiques des règlements draconiens qui exigeaient, sous la foi du serment, l'obéissance absolue à l'ordre, quel qu'il fut, du comité souverain de la société. Tout ouvrier qui refusait de s'enrôler dans l'association était exposé à d'incessantes persécutions.

On espérait ainsi commander à l'armée du travail et

(1) Ces quelques pages sont détachées d'un ouvrage en préparation qui aura pour titre : *Le socialisme contemporain*.

imposer à l'industrie un prix supérieur de la main d'œuvre. — Si le succès a trompé ces espérances, il faut en voir la cause dans la diversité des langues et des nationalités, dans les espaces immenses qui les séparaient, comme aussi dans l'abondance du travail et l'élévation des salaires. Une association nouvelle, plus agissante, vint d'ailleurs les désagréger complètement.

Après avoir enveloppé le Vieux-Monde, l'*Internationale* essaya d'envahir les États-Unis et ce fut l'émigration allemande qui lui en fournit les moyens. Les éléments actifs et révolutionnaires qu'elle contenait désorganisèrent tout d'abord les *Trades-Unions* qui limitaient leur action à la question du salaire des métiers et les attirèrent dans leurs rangs où l'on avait pour objectif le *collectivisme*, suivant la formule de l'*Internationale* (1867).

Dix ans après, les forces de l'association étant partout organisées, une grève des employés de chemins de fer éclatait dans l'ouest. Leur refus de service arrêtait tout à coup la circulation et les transports. C'est en vain que les milices locales essayaient de rétablir l'ordre et de faire respecter la propriété, l'autorité de la loi était méconnue. Les gares, les marchandises et le matériel étaient saccagés. De grandes villes tombaient au pouvoir de l'émeute triomphante qui pillait et incendiait. Des collisions sanglantes s'engageaient de toutes parts et les gouvernements locaux assistaient impuissants à ce spectacle incroyable dans un pays civilisé.

Une répression sévère rétablit l'ordre. L'apaisement se fit. Les États de l'ouest seuls, où dominaient les Allemands, avaient pris part à la lutte ; partout ailleurs, un grand nombre d'ouvriers avaient repoussé les doctrines de l'*Internationale*. Beaucoup de ceux qui y étaient affiliés sortirent de ses rangs en protestant contre ses excès. C'est de ce mouvement de réaction que surgit une société nouvelle, celle des *Chevaliers du travail*.

Voici l'origine de cette association dont le titre pompeux n'est pas plus étrange que la rapidité de son extension et de sa puissance.

Enhardis par l'exemple des Unions anglaises auxquelles

ils étaient affiliés, mais dont ils repoussaient les tendances, Stephens et quelques tailleurs de Philadelphie, irlandais d'origine comme lui, créèrent, en 1869, l'ordre des *Chevaliers du travail*, qui se distinguait des *Trades-Unions* en ce sens qu'il se recommandait par ses croyances religieuses et qu'il luttait dans l'intérêt du travail universel, et non pas seulement, comme les unionistes, pour le travail professionnel.

L'association se proposait, disait-elle, d'empêcher la baisse des salaires et l'exploitation du travailleur par le capitaliste. Former une coalition des métiers pour faire échec à la coalition des industriels, tel était le but qu'elle poursuivait.

Quelques lignes du manifeste des néophytes vont nous indiquer leurs tendances mieux que de longs discours.

« Le travail est noble et saint... Dans l'industrie, le capital est organisé et, qu'il le veuille ou non, il écrase l'espoir du travailleur et foule aux pieds la pauvre humanité. . Nous ne voulons ni conflit avec les entreprises légitimes, ni antagonisme avec le capital nécessaire. Mais les hommes aveuglés par l'intérêt personnel oublient les intérêts des autres et violent parfois les droits de ceux qu'ils croient sans défense... »

« Nous voulons maintenir la dignité du travail et affirmer la noblesse de ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. — Nous voulons créer une opinion publique saine, sur la question du travail, *seul créateur de la valeur*, et revendiquer une part, pleine et entière, *des valeurs et du capital que le travail a créés*. — Nous appuierons de toutes nos forces les lois faites pour concilier les intérêts du travail et du capital et pour alléger l'épuisement du labeur... »

Ces sentiments ne manquent ni de grandeur ni de noblesse et l'on ne saurait en être surpris quand on sait que Stephens était un mystique qui se préoccupait assurément des intérêts de ses associés, mais qui ne voulait pas leur sacrifier les intérêts généraux de l'humanité (1).

(1) Toutefois, une réserve est à faire dans ce manifeste et une part à

Le rituel de son ordre comprenait des formes et des cérémonies empruntées aux francs-maçons. On prêtait serment sur la Bible avec beaucoup de solennité et l'on jurait un secret inviolable.

Les ouvriers seuls étaient admis et les professions libérales écartées, ainsi que les politiciens et les vendeurs de boissons spiritueuses.

L'organisation de l'Ordre était celle-ci : Au sommet, un comité général exécutif, présidé par un *grand maître ouvrier*, assisté de douze membres. Ce comité tenait des assemblées d'Etat et des assemblées de district que l'on distinguait par un numéro d'ordre. — Enfin les districts tenaient des assemblées locales sous la direction d'un comité local exécutif qui recevait les ordres du comité général. — Une convention générale annuelle avait seule le pouvoir de modifier les chartes de l'ordre, d'élire aux fonctions et de statuer sur les conflits...

En même temps qu'ils organisaient leurs corporations, les Chevaliers avaient contracté avec les fermiers du Texas et du Missouri une alliance offensive et défensive en matière électorale qui devait leur permettre de disposer de 100.000 voix dans cette région, et qui mettait par cela même en leurs mains toutes les charges administratives et judiciaires.

Ce ne fut qu'en 1873, qu'après avoir recruté un certain nombre d'adhérents, Stephens ouvrit à Philadelphie la première assemblée de l'*Ordre des chevaliers du travail*. — A partir de ce moment, les adhésions, assez rares jusque là, devinrent plus nombreuses, de telle sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1875, Philadelphie comptait, à elle seule, 50 sociétés locales de métiers, et les districts voisins 250 environ. Ce mouvement s'étendit de proche en proche, mais ce n'est que le jour où on le crut assez développé que la

l'erreur qu'avait apportée l'*Internationale* : Le travail n'est pas le seul créateur de la valeur, ainsi que le dit le manifeste. Que créerait-il sans le capital et la science ? La revendication de l'entière valeur que le travail a créée est une erreur du même ordre à laquelle s'applique la même objection.

première assemblée générale de l'Ordre fut tenue en Pensylvanie, le 1<sup>er</sup> janvier 1878, sous la présidence de Stephens.

A ce moment, le nombre des chevaliers n'était pas encore bien grand ; il ne s'élevait qu'à quelques milliers. Et l'on justifie cette lenteur par ce fait, que l'ordre étant secret, les moyens de publicité et de divulgation lui faisaient défaut. L'obligation des formules mystiques éloignait d'ailleurs beaucoup d'ouvriers. Le serment sur la Bible avait, d'autre part, élevé un conflit avec l'Eglise catholique et par cela même écarté les irlandais.

C'est ce double péril, si contraire à l'expansion de l'ordre et menaçant peut-être pour son existence, qui rendit nécessaire la deuxième assemblée générale de Philadelphie en juin 1878.

En présence du danger que nous venons de signaler, on y décida que le nom de l'ordre et la publicité de son organisation seraient rendus publics, et qu'on supprimerait du rituel, le serment sur la Bible afin d'enlever au clergé catholique toute cause d'opposition.

L'événement ne tarda pas à justifier l'excellence de ces mesures. L'Ordre prit aussitôt des forces nouvelles, si bien que l'année suivante, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 1879, il comptait 23 assemblées de districts et 1.300 assemblées locales.

Malgré ces succès, Stephens, partisan de la politique secrète qui avait reçu un échec au congrès de Philadelphie, crut devoir donner sa démission et fut remplacé par Powderly (1).

A la quatrième assemblée générale de 1880, présidée par le nouveau grand-maître, la question des grèves fut agitée pour la première fois. Elles furent déclarées dangereuses et indignes de secours excepté dans les cas extrêmes.

(1) Stephens mourut peu après, en 1882. Sa mémoire est restée sacrée pour les Chevaliers, qui ont voté 50.000 francs pour la construction d'une maison destinée à sa famille.

Mais deux ans après, dans l'assemblée annuelle de New-York, en 1882, la majorité, composée des ouvriers de la grande ville, se prononça en faveur des grèves et des moyens de les soutenir.

A l'assemblée générale de 1884, c'est-à-dire dix ans après sa fondation effective, l'association comptait 72.000 membres. L'année suivante 500.000. Et dans une circulaire du 6 mars 1886, le nouveau président Powderly évaluait le nombre des chevaliers à trois millions. — De juillet 1885 à juillet 1886, 4.000 sociétés nouvelles avaient été organisées aux Etats-Unis (1).

Nous constatons à regret, qu'à partir de ce moment, cette vaste association, enivrée par ses succès et sa puissance, s'est départie des principes religieux et philanthropiques qui avaient présidé à sa fondation.

Pendant les six premières années de son existence, l'Ordre des chevaliers s'était constamment opposé aux grèves, « qu'il ne déclarait légitimes que dans le cas où un accord ne pourrait être autrement obtenu ».

Mais le jour où l'Ordre se considéra comme une puissance il voulut tirer parti de sa force. On en trouve la preuve certaine dans le manifeste que publia vers cette époque le nouveau président, à la suite de l'assemblée générale de Richmond, dans laquelle il indiqua nettement ces fâcheuses tendances (4 octobre 1886).

Nous y lisons en effet :

« Le développement alarmant et l'esprit agressif des grands capitalistes et des compagnies amèneront inévitablement, si on n'y met fin, la paupérisation et la dégradation des masses des travailleurs.

Il faut donc empêcher l'accumulation injuste et l'influence pernicieuse de la richesse ; et ce but ne peut être atteint que par les efforts réunis de ceux qui obéissent à la loi divine.

(1) Rapport de la Convention de Richmond du 4 octobre 1886.

» C'est pour ces motifs que nous avons formé l'ordre des Chevaliers du travail, afin d'organiser et de diriger la force des masses industrielles.

» Or, ces résultats peuvent être obtenus par la législation et par le vote qui élira des candidats de notre parti. »

Ces préliminaires posés, les chevaliers demandent à l'État :

« Que les terres publiques, l'héritage du peuple, soient réservées pour ceux qui les cultivent, et que pas un acre ne soit cédé aux chemins de fer et aux spéculateurs... »

» Que des mesures soient prises pour protéger la santé et la sécurité de ceux qui travaillent dans les mines et les fabriques, avec indemnité en cas d'accident.

» Que des tribunaux d'arbitrage soient organisés pour juger les différends entre employeurs et employés ; que le travail des enfants et celui des prisonniers soient interdits ; que l'impôt progressif sur le revenu soit établi... »

Ce n'est pas tout :

« L'État doit s'emparer des chemins de fer, mines et télégraphes... L'importation du travail étranger doit être prohibée. »

En même temps, les nouveaux Chevaliers « comptent associer le travail coopératif et faire disparaître ainsi le salariat ; obtenir pour les deux sexes salaire égal pour travail égal ; diminuer les heures de travail par un refus général de travailler plus de huit heures ; organiser l'arbitrage dans toutes les contestations entre employeurs et employés, afin d'affermir les sympathies et de rendre les grèves inutiles. »

« Le droit à la vie, ajoutent les Chevaliers, entraîne le droit aux moyens d'existence et par suite le droit d'héritage et la possession d'une part du sol... Toute action qui élèvera la cause de l'humanité diminuera les charges des travailleurs en élevant les conditions morales et sociales de l'homme. Tel est l'objet des aspirations de l'ordre.... » (1).

(1) Un vote final décide que les assemblées de district peuvent se pro-  
VII<sup>e</sup> SÉRIE, T. X, 1887.

La phraséologie économique de ce manifeste nous autorise à constater que les revendications et les résolutions qu'il embrasse nous éloignent singulièrement des déclarations originaires de Stephens.

Dans les dix années qui les ont suivies, le nombre des adhérents s'est multiplié dans d'énormes proportions, et l'influence de l'internationale s'est fait sentir dans ce milieu composé d'éléments ouvriers de toutes les nations, imbus pour la plupart de ses doctrines malsaines. Aussi, la question des grèves a-t-elle été reprise et sanctionnée par l'affirmative. — Chose plus grave, la guerre au capital est apparue dans le manifeste de 1886... On y parle d'empêcher l'accumulation pernicieuse de la richesse, et les Chevaliers, qui obéissent à la loi divine, espèrent obtenir ce résultat à l'aide du bulletin de vote qui élira des candidats ouvriers. — Ce qui est plus juste et plus pratique, il faut en convenir, que l'accaparement brutal de nos collectivistes.

Dans l'ordre économique, les Chevaliers demandent à l'Etat : de ne pas aliéner les terres publiques ; de s'emparer des chemins de fer ; de voter des lois pour la sécurité des ouvriers industriels ; d'organiser des tribunaux d'arbitrage ; de réduire les journées de travail à huit heures... Et, chose plus singulière, de créer un système monétaire qui permette de prêter des capitaux gratuitement, à l'instar, sans doute, du Credit gratuit de Proudhon.

Quelques-unes de ces revendications sont justes. Elles sont déjà pratiquées par un grand nombre de nations européennes. D'autres sont iniques et absurdes. Elles doivent déconsidérer fatalement la cause de ceux qui les formulent et paralyser le développement de leur association.

noncer sur les questions des grèves, mais aucune grève ne sera autorisée avant qu'un effort ait été tenté pour régler les différends par l'arbitrage. En tous cas, un vote secret sera nécessaire, et la grève ne pourra être ordonnée qu'avec l'adhésion des deux tiers des votants. — Ce sont de beaux préceptes qui ont été maintefois méconnus.

Quoi qu'il en soit, cette vaste fédération qui compte à cette heure, plusieurs millions de sociétaires, recueille des cotisations de deux sous par semaine qui doivent lui fournir un capital de quelques millions par an. — Ses chefs reçoivent des appointements de 10 à 25.000 francs.

Avec de tels moyens, on peut avoir l'ambition et l'orgueil de tout tenter. — Sera-ce pour le bien ou pour le mal ? — L'avenir nous le dira.

Nous avons vu les *Trades-Unions*, modérées à l'origine, se porter aux plus grands excès. — Il en fut ainsi de l'*Internationale*. — L'Ordre des *Chevaliers du travail* a suivi ce semble, la même pente. Ses revendications se sont accentuées avec le nombre de ses adhérents et le sentiment chaque jour grandissant de sa puissance. Le but récemment avoué, qu'elle poursuit, c'est la lutte contre le capital représenté aux Etats-Unis par les grandes compagnies de chemins de fer et les grandes spéculations industrielles et agraires. Toutefois, les Chevaliers ne confondent pas dans la même prohibition, disent-ils, le capital légitime, dont ils entendent se servir, avec le capitalisme du grand corps financier qui domine les législations et les Etats par la corruption électorale et la fraude. Ils rendent hommage au commerce honnête et au travail utile qu'alimente le capital.

Les actes récents de l'Association, ainsi que son dernier manifeste, semblent peu conformes, il faut en convenir, aux déclarations qui précèdent. Des grèves fréquentes et formidables ont éclaté, en effet, sur tous les points de l'Amérique du Nord, et l'on est convaincu qu'elles ont été provoquées par les *Chevaliers du travail*, bien que les statuts de l'Ordre leur interdisent de se mêler aux grèves et moins encore de les favoriser.

Personne n'ignore, en effet, que c'est par suite de leur intervention que les trains du Texas et du Missouri ont cessé leur service. Du 4 mars au 4 mai 1886, pendant tout le temps qu'a duré la grève, on n'entendait parler dans les journaux que de locomotives démontées ; de réservoirs défoncés, de ponts incendiés, de trains déraillés, de gares en feu, et, comme couronnement, de la collision san-

glante du 9 avril a Saint-Louis. — Pendant quatre mois, le commerce a été paralysé ; les villes ont manqué de combustible et parfois de blé. Toutes les industries ont été suspendues, les fabriques fermées et 10,000 ouvriers qui voulaient travailler réduits à la misère.

A une date plus récente, les assemblées n<sup>os</sup> 46 et 49 de New-York, composées de cordonniers et de mécaniciens, se mirent en grève et sommèrent la société n<sup>o</sup> 126, composée d'ouvriers en tapis, de les imiter. Cette dernière, satisfaite du taux de ses salaires et des procédés de ses patrons, refusa d'obéir a cette injonction. L'intervention du grand maître elle-même ne put l'y déterminer parce qu'elle était, disait-elle, contraire aux statuts sociaux et empreinte de démagogie.

Il ne sert de rien de faire parade de sentiments modérés et humanitaires. Les faits qui précèdent viennent les démentir.

N'a-t-on pas vu les grévistes forcer les industriels à n'employer que des hommes affiliés à leur association ? C'est ce qu'ils appellent le louage obligatoire.

Comment justifient-ils cette conduite ?

Avant de juger, il est bon de dire qu'en présence de l'accroissement de leur nombre, de leurs succès et de la dispersion de leurs associés sur une immense étendue, le pouvoir central avait perdu fatalement une partie de sa puissance ; la discipline s'était relâchée ; les extrémités n'obéissaient plus au centre. Les assemblées de district, qu'on ne l'oublie pas, avaient le droit de décréter la grève locale, sans consulter le comité central.

Le président Powderly invoque ces considérations qui tendent a dégager sa responsabilité, et, s'expliquant ensuite spécialement sur la grève des mécaniciens du Texas et du Missouri, et sur les pertes énormes dont elles ont été la cause, il ajoute :

« Dès l'origine du conflit, une proposition d'arbitrage fut adressée par le comité central de l'ordre à M. Hoxie, président de la compagnie des chemins de fer du Missouri, qui, par sa lettre du 19 mars 1886, refusait tous rapports

avec les *Chevaliers du travail*, et menaçait de les poursuivre devant la justice. — A ce refus hautain, le grand maître de l'ordre répondit par dépêche : « Que la responsabilité de votre refus retombe sur vous, je voulais empêcher les grèves à tout jamais. »

Malgré ces précédents regrettables, des tentatives de transaction furent plusieurs fois reprises.

Entre temps, une circulaire secrète du 26 mars 1886, adressée par Powderly à tous les comités de district, protestait en ces termes contre les grèves et la désobéissance des assemblées locales :

« Pendant que je dis au monde que les Chevaliers n'encouragent pas les greves, les assemblées locales en décrètent de nouvelles. Ou elles obéiront, ou j'abandonnerai une fonction qui m'oblige à jouer un double rôle et qui compromet l'honneur et l'avenir de notre association. »

Malgré l'énergie de ce langage, l'autorité du grand maître n'en fut pas moins méconnue. — Tous ses efforts furent vains.

En présence de l'imminence du danger, le directeur général de la Compagnie des chemins de fer, moins hautain cette fois, proposa une conférence à Powderly, dans laquelle il fut convenu qu'on soumettrait le différend à l'arbitrage (30 mars 1886).

Cette promesse fut malheureusement rétractée par le conseil de la compagnie, et c'est alors que, jugeant tout accord impossible, le grand maître déclara la grève générale (8 avril 1886).

Dès le lendemain, une collision sanglante avait lieu à Saint-Louis entre la police et les grévistes qui refusaient de se disperser. Cinq d'entr'eux restèrent sur le carreau. Un plus grand nombre fut blessé. — Deux schérifs furent tués à titre de représailles, et la nuit suivante des incendies éclatèrent de toutes parts dans les gares et les magasins des compagnies.

Le congrès américain, justement alarmé des proportions colossales de cette lutte et des conséquences qu'elle pouvait avoir, organisa d'urgence une commission d'enquête

dont le premier soin fut de s'adresser aux bons sentiments de Powderly en lui demandant la fin de la grève dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. — C'était le 1<sup>er</sup> mai. Trois jours après, tous les employés du chemin de fer avaient repris leur travail. — La grève était finie.

Les troubles sanglants de Chicago, qui se manifestèrent peu après, ne peuvent être imputés qu'à des Allemands. Deux Allemands seuls furent condamnés en effet. Aucun Chevalier du travail ne figurait au nombre des grévistes. On ne saurait donc les confondre avec les anarchistes de l'*Internationale*.

Gardons-nous de croire toutefois qu'ils eussent désarmé.

Le *Courrier des Etats-Unis*, du 12 juin 1886, rendant compte d'un nouveau congrès qui venait d'avoir lieu à Cléveland, nous apprend, en effet, que le comité de législation de l'ordre a pris, dans cette réunion, des résolutions singulièrement audacieuses.

« La doctrine du droit égal a la vie et à la liberté, disent-ils, implique un droit égal a l'usage des éléments essentiels a l'existence, et le système qui oblige des citoyens à acheter a d'autres citoyens le droit de cultiver le sol inoccupé par eux, ou qui permet a des compagnies de s'attribuer la propriété des mines, des dépôts d'huile, de gaz et autres, constitue une violation de la justice naturelle... »

Les Chevaliers demandent, en conséquence, « que les terres publiques soient réservées a ceux qui peuvent les cultiver et que toutes les terres non cultivées soient imposées à un taux égal a celui des terres cultivées. — En même temps, les membres du congrès tendent la main a toutes les sociétés ouvrières des Etats-Unis et les convient à faire cause commune avec eux. »

A chaque réunion nouvelle, on le voit, les revendications de la secte s'accroissent et s'amplifient.

En 1869 et dans les années qui suivirent, c'est-à-dire pendant la période de conception, Stephens luttait, nous disait-il, « dans l'intérêt du travail universel et de sa moralité. » — « Il voulait maintenir la dignité du travail et affirmer la noblesse de ceux qui gagnent leur pain a la

sueur de leur front. A cet effet, il voulait appuyer les lois qui tendent à concilier les intérêts du travail et du capital... »

Ces nobles tendances ne cessèrent d'être en faveur tant que Stephens dirigea les destinées de l'ordre qu'il avait créé; mais à partir de 1878, date de sa retraite, d'autres pensées dirigent évidemment la masse des *Chevaliers du travail*.

Nous les voyons accepter tout d'abord le principe des grèves dont ils usent avec modération, nous devons le reconnaître; mais le jour où ils se voient nombreux et forts, ils déchirent le voile et au moment même où Stephens vient de mourir (1882), ils publient un manifeste orgueilleux dans lequel ils attaquent l'accumulation injuste de la richesse et son influence pernicieuse. — Tel est le motif, disent-ils, de la formation de leur ordre.

Nous voilà bien loin de la conciliation des intérêts du travail et du capital, rêvée par Stephens.

Ce n'est pas tout : les Chevaliers veulent aussi que les terres publiques, héritage du peuple, soient réservées à ceux qui les cultivent. Le droit à la vie implique, disent-ils, le droit aux moyens d'existence, et par suite à la possession d'une part du sol. Ils demandent aussi que l'Etat s'empare des mines et des chemins de fer que les capitaux privés ont acquis et fécondés. — Ce langage n'est autre que celui de la spoliation et de l'injustice.

Le 12 juin et le 4 octobre 1886, ces revendications s'élargissent encore aux congrès de Cléveland et de Richmond. A part la violence avec laquelle l'*Internationale* ou le collectivisme veulent s'emparer de la terre, des capitaux et de l'outillage, il est à craindre que les chevaliers ne marchent bientôt de pair avec ces sociétés trop fameuses. Ils n'ont qu'un pas à faire pour être mis au même rang et confondus dans la même réprobation.

En parlant ainsi, nous les jugeons bien moins sur leurs discours que sur leurs actes.

Il faut reconnaître toutefois que le jugement que l'on semble porter sur eux aux Etats-Unis n'est pas toujours empreint de la même sévérité.

Le haut clergé américain, des cardinaux et des archevêques déclarent que cette société, telle que la montrent ses actes et ses principes, poursuit un but légitime ; que la plupart de ses membres sont d'origine irlandaise et animés de sentiments très chrétiens.

D'un autre côté, le cardinal Taschereau, du Canada, s'adresse à ses ouailles pour les mettre en garde contre l'ordre que le Saint-Siège a condamné en septembre 1884.

Malgré la protestation respectueuse de Powderly, le Pape a maintenu sa sentence et interdit aux catholiques de s'enrôler sous la bannière des Chevaliers.

En présence de ces contradictions, que faut-il croire ?

Un mémoire récent du cardinal Gibbons, de Baltimore, nous apprend qu'une commission d'archevêques s'est réunie dans cette ville le 20 octobre 1886, afin d'examiner spécialement l'association des *Chevaliers du travail*. Et dans cette conférence, dix archevêques sur douze ont déclaré que l'organisation de l'Ordre ne contenait rien de contraire à la religion et à l'Eglise. Le grand maître Powderly, en communiquant la constitution et les statuts de l'association qu'il dirige, a déclaré d'ailleurs qu'il professait librement sa religion ; qu'il recevait les sacrements et ne voyait rien dans sa société qui fût contraire aux lois de l'Eglise. Que si l'on y trouvait quelque chose de répréhensible, il était prêt à l'amender.

Le Président des Etats-Unis a reçu la même protestation, en ce qui touche aux lois du pays, dans une conférence qu'il a eue récemment avec Powderly. Voilà donc l'Etat et l'Eglise qui tendent la main au grand maître et semblent lui donner un bill d'indemnité.

« En présence de ces faits, tous ceux qui aiment l'humanité et la justice, dit le Prélat de Baltimore, dans un mémoire qu'il a publié, doivent reconnaître que non seulement l'ouvrier a le droit de s'organiser pour se protéger, mais qu'il est du devoir de tous de l'aider à trouver un remède aux dangers dont l'ordre social est menacé par la rapacité, l'oppression et la corruption.

» Nous estimons qu'en présence de la réalité des souffrances des ouvriers, de leur soumission et du but qu'ils

poursuivent, il serait dangereux pour l'autorité et les intérêts de l'Eglise de prononcer contre eux une condamnation.

» La liberté du travail et la liberté d'association sont également protégées par la loi gardienne de toutes les libertés. Et la loi, nous dit le cardinal, saura réprimer leurs écarts chaque fois qu'ils tenteront de se produire ».

Le cardinal Manning, archevêque de Westminster, appréciant le mémoire qui précède, dans une lettre rendue publique le 20 février 1887, donnait son assentiment complet aux considérations développées par son auteur.

« Jusqu'ici, disait le cardinal anglais, le monde a été gouverné par des dynasties, et désormais c'est avec le peuple et les évêques que doit traiter le Saint-Siège. — L'Eglise est la mère, l'amie et la protectrice du peuple. Elle vit comme le Christ parmi les gens du peuple ».

A une date plus récente encore (20 mai 1887) dans une revue qui paraît à Londres, *le Tablet*, le cardinal Manning nous apprend « que les *Chevaliers du travail* ont été condamnés par le haut clergé du Canada, mais qu'ils ont été depuis absous par le Pape à la demande de tous les évêques des Etats-Unis... Cette divergence, nous dit-il, s'explique par ce fait, que les *Chevaliers du travail* constituaient une société secrète, dont les rites étaient obligatoires sous la foi du serment. Mais ces exigences ne s'étaient manifestées que sous la présidence du fondateur Stephens et avaient pris fin à l'avènement de Powderly, son successeur, qui avait supprimé tous les points qui pouvaient porter ombrage à l'Eglise ».

« Le cardinal de Baltimore écrit dans le même sens en insistant sur l'obligation qui s'impose à l'Eglise d'être l'amie et l'alliée de ces millions d'êtres qui vivent du travail de leurs mains ».

Et il poursuit :

« La part que prend la puissance de l'évolution du peuple est immense dans le présent. Combien ne le sera-t-elle pas davantage dans la préparation des destinées de l'avenir ?

« Il y aurait un grand danger pour l'Eglise à perdre dans l'esprit du peuple le droit d'être considérée comme son amie... »

« Les ouvriers catholiques demandent justice par des moyens légitimes. Leur travail est organisé de telle manière que s'ils n'appartiennent pas à une association, il leur est à peu près impossible de gagner leur vie.

» Le travailleur est un homme libre, il est vrai, dans sa personne et dans le travail de ses mains... La puissance musculaire de ses bras est son bien. Il peut la vendre comme il veut, à qui il veut, pour le temps et le prix qu'il peut trouver de ce capital vivant de son intelligence et de ses bras. Or, si les droits du travail ne sont pas niés, la liberté d'organisation, qui a pour but de les pratiquer, ne saurait être niée davantage. Elle s'est manifestée dans toutes les associations antiques et modernes jusqu'au jour où la révolution les a brisées en faisant table rase des corporations.

» C'est alors que furent brisés de même les rapports des ouvriers et des patrons et que le conflit du capital et du travail est devenu permanent. C'est pour écarter ces périls que les *Chevaliers du travail* et les *Trades-Unions* ont organisé l'association pour la défense des droits du travail. »

» La puissance du capital qui se dresse devant eux est si grande, que 5 % des grèves réussissent à peine aux travailleurs.

» Le conflit entre le capital mort et le capital vivant est donc inégal à ce point, que la liberté du contrat n'existe pas pour ainsi dire.

» En de telles circonstances, le rôle de l'Eglise est de protéger les travailleurs *qui ont créé la richesse commune à l'humanité.*

Les doctrines que nous venons d'entendre semblent inspirées par le socialisme chrétien de l'archevêque de Mayence ou plutôt de ses successeurs qui les ont singulièrement amplifiées et aggravées. Les idées les plus hardies de Lassalle et de Marx obtiennent leur approba-

tion, même celle qui s'imagine que les travailleurs manuels créent seuls les richesses de l'humanité.

Quand on voit les pasteurs du peuple approuver sans réserve les revendications des *Chevaliers du travail* et tenir le langage si étrange que nous venons de faire connaître, on se demande quel sera, dans un prochain avenir, celui des troupeaux qu'ils ont pour mission d'enseigner et de diriger.

Le chroniqueur français, défenseur du trône et de l'autel, qui vient de nous faire connaître avec tant de complaisance les sentiments des prélats anglais et américains, ajoute ensuite avec une satisfaction marquée :

« Les associations ouvrières partout se développent. On ne parlait naguère que des *Trades-Unions* et des *Syndicats ouvriers* en France, mais voilà que ce mouvement se propage comme une trainée de poudre. L'association la plus formidable, celle des *Chevaliers du travail*, vient de surgir en Amérique. Les sociétés ouvrières suisses fédérées se sont réunies tout récemment à Aarau et ont posé les bases de certaines réformes économiques. Ainsi faisait la Hongrie, il y a quelques mois à peine, au congrès de Budapest.

» Partout l'esprit d'association se réveille, partout la coalition des capitaux, qui condamne le travail à l'esclavage et à l'exploitation, provoque la coalition des associations ouvrières qui veulent s'en affranchir. — Si la lutte s'engage, le nombre et la violence auront bientôt raison des abus qui depuis un siècle exploitent l'humanité....

» Il ne faut pas que les classes dirigeantes se fassent illusion. Elles représentent la richesse oisive et ne sont plus que des non-valeurs sociales. »

« C'est ce que comprend l'Église de Rome quand elle ratifie les revendications des *Chevaliers du travail*. C'est ce que comprennent aussi les cercles catholiques ouvriers en organisant les sociétés chrétiennes. »

« Ce que le courage et la persévérance des chrétiens d'Allemagne ont obtenu dans la lutte religieuse et écono-

mique, est un exemple qui ne doit pas être perdu pour les catholiques de France » (1).

*Habemus confitentem reum.* Cela veut dire qu'à l'exemple du clergé allemand, le clergé français doit entrer dans la lutte en se mettant à la tête du socialisme. Nous verrons ainsi l'*Internationale* noire tendre la main à la rouge, suivant l'expression pittoresque de M. de Bismark (2).

En résumé, qu'advient-il de cette puissante organisation des *Chevaliers du travail* ?

Nous l'avons vu naître modestement et se développer avec des principes empreints de sagesse et de modération. Mais après dix ans d'existence, se sentant nombreuse et puissante, elle a changé de langage et revendiqué l'accaparement des mines, des chemins de fer et des terres inoccupées.

Les grèves si nombreuses qu'elles vient d'organiser récemment (500 en six mois) indiquent ses tendances nouvelles et les excès qui seront désormais sa règle. — Rentrera-t-elle dans l'ordre et dans la modération que pratiquait son fondateur ?

Le grand maître actuel se dit animé de sentiments chrétiens. Il est honorable et juste nous disent les prélats, nous voulons le croire, mais non sans les réserves que justifient ses programmes et les conflits sauvages engagés avec l'industrie.

Et ce chef disparu, que vaudra son successeur ? Les entraînements de la lutte ne jetteront-ils pas cette masse d'hommes indisciplinés dans le désordre et la violence ?

Quant à nous, cette association colossale qui compte dans ses rangs les anciens débris de l'*Internationale*,

(1) De Segur-Lamoignon. — *Revue catholique* du 15 juin 1887.

(2) La Belgique compte aujourd'hui cinq associations affiliées aux *Chevaliers du travail* et l'on assure que Powderly se propose de venir en Europe pour y répandre sa doctrine. Il est à craindre et c'est aussi notre espoir, que la protection qu'il a obtenue du clergé américain ne nuise à son crédit auprès des collectivistes de toute nuance qui s'agitent dans notre Vieux-Monde.

avec tous ses ferments cosmopolites, nous apparait à cette heure, comme un instrument de combat et non de pacification dans la lutte sociale entre le capital et le travail, entre la pauvreté et la richesse. Qu'elle se souviennetoutefois que la violence n'a jamais rien fondé de durable, et qu'elle devient fatalement — l'histoire nous l'atteste — le signal des discordes sociales et la ruine des civilisations.

---

Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons reçu des communications nouvelles qui viennent corroborer nos appréciations... — Nous nous hâtons en conséquence de les transcrire ci-après :

« *Le Courrier des États-Unis* nous apprend, dans son numéro du 25 juillet 1887, que la question des grèves a mis le trouble dans l'association des Chevaliers. Les uns voulant les soutenir et les autres les combattre. Une section puissante de mineurs a refusé récemment de cesser le travail ainsi qu'on voulait le lui imposer, et s'est décidée a sortir de l'ordre.....

» Une lettre particulière du 31 juillet 1887 écrite du Wisconsin par un ouvrier français de Montigny-sur-Sambre, nous apprend aussi que le nombre des *Chevaliers du travail* s'élève à 2.500.000 ; que Powderly n'a que trente-trois ans et qu'on songe a le présenter comme président de la République. Sa société a 50 journaux et 12 millions en caisse.

» M. Bœhment, de Dresde, publiait en juillet dernier un article sur la lutte des ouvriers aux États-Unis, dans lequel on lit que l'ordre des Chevaliers est entré en dissolution. Un certain nombre de *Trades-Unions* s'en sont séparées. A la suite d'un vote de principes, il y a eu scission entre le parti conservateur et le parti radical de l'Ordre. L'esprit de l'*Internationale* gagne du terrain et tend à l'emporter sur celui de Stephens. Il portera forcément avec lui la violence et la désorganisation.

» Le commissaire des questions sociales aux États-Unis

vient de publier son troisième rapport sur les grèves. Il embrasse une période de six années de 1881 à 1886. La moyenne pendant ce temps a été de 650 par an. L'année 1886 en a compté seule 1.412.

» 22.336 établissements ont été atteints par ces coalitions ouvrières.

» 2 millions d'ouvriers y ont pris part et l'on estime à 200 millions les pertes qu'ils ont éprouvées de ce chef et à 200 millions celles des industriels.

» Les 4/5 des grèves doivent être attribuées à l'influence des *Chevaliers du travail*.

» En 1887, on a compté 853 grèves et l'année 1888 s'annonce déjà comme non moins féconde.

» Sous prétexte qu'une grande maison de Philadelphie refusait d'employer des portefaix affiliés à la Société du *Travail*, cette maison a été mise en interdit et la Compagnie du chemin de fer a cru devoir renvoyer ceux de ses agents qui refusaient de la servir.

» Sur un ordre des *Chevaliers du travail*, la grève a été aussitôt déclarée non seulement vis-à-vis de la Compagnie des chemins de fer, mais aussi dans les mines de charbon qui lui appartiennent et qui occupent 20.000 ouvriers. Ce qui éleva le nombre des grévistes à 50.000.

» Cette intervention monstrueuse, en présence d'une cause aussi minime, a soulevé l'opinion publique et la presse tout entière contre la Société des *Chevaliers du travail*. Le maire de New-York lui-même a flétri ces manœuvres en montrant qu'elles feraient courir les plus grands périls à l'État.

» C'est en vain que les *Chevaliers* ont proposé un arbitrage à la Compagnie des chemins de fer. Elle a répondu que la question soulevée ne touche nullement aux salaires mais bien à la liberté de la Compagnie et qu'un arbitrage ne pouvait être accepté dans ces conditions.

» La question du salaire ne pouvait, en effet, être soulevée, si ce n'est comme prétexte, puisque la moyenne des journées de travail est de 13.50... Les grévistes l'ont ainsi compris et ont repris le travail après deux mois de suspension. Cette brusque retraite a fait une grande impression et porté un coup terrible à l'influence des *Chevaliers du travail*. » (*Economiste* du 25 février 1888.)

